# MEMO\_GESTION\_RISQUE\_CREDIT

## 2024-12-15

# Contents

| 1 | Qu'               | est-ce qu'une banque?                                   | 3  |
|---|-------------------|---|----|
|   | 1.1               | Des origines à aujourd'hui                              | 3  |
|   |                   | 1.1.1 Histoire de la banque                             | 3  |
|   | 1.2               | Le système bancaire                                     | 3  |
|   |                   | 1.2.1 Le système français                               | 3  |
|   |                   | 1.2.2 La Banque centrale européenne (BCE)               | 3  |
|   |                   | 1.2.3 Les produits bancaires - Focus sur le crédit      | 3  |
| 2 | Que               | els sont les risques d'une banque ?                     | 6  |
|   | 2.1               | Les principaux risques de la banque                     | 6  |
|   |                   | 2.1.1 Risque de crédit                                  | 6  |
|   |                   | 2.1.2 Risque de marché                                  | 6  |
|   |                   | 2.1.3 Risque opérationnel                               | 6  |
|   |                   | 2.1.4 Risque de liquidité                               | 6  |
|   | 2.2               | Les risques secondaires                                 | 6  |
|   |                   | 2.2.1 Focus sur le risque ESG                           | 6  |
| 3 | Con               | stion des risques                                       | 7  |
| J | 3.1               | Réglementation bancaire                                 | 7  |
|   | 5.1               | 3.1.1 Réglementation applicable                         | 7  |
|   | 3.2               | Gestion dans les établissements                         | 7  |
|   | $\frac{3.2}{3.3}$ | Focus sur le risque de crédit :                         | 7  |
|   | 5.5               | 3.3.1 Principes du risque de crédit :                   | 7  |
|   |                   | 3.3.2 L'octroi :  | 7  |
|   |                   | 3.3.3 Les garanties :                                   | 8  |
|   |                   | 3.3.4 Mesurer le risque client :                        | 8  |
|   |                   | 3.3.5 Mesure du risque de crédit sur un client :        | 8  |
|   |                   | 3.3.6 Principaux évenement du risque de crédit :        | 8  |
|   |                   | 3.3.7 Indicateurs clés de la mesure de risque           | 9  |
|   | 3.4               | Synthèse: Saine gestion du risque de crédit             | 9  |
|   | 9.4               | Synthese. Same gestion du risque de credit              | J  |
| 4 | Intr              | roducion partie 2 la Sillicon valley bank :             | 11 |
| 5 | Con               | nment se couvrir contre les risques de crédit ?         | 11 |
|   | 5.1               | Système de notation interne                             | 11 |
|   |                   | 5.1.1 Définitions :                                     | 11 |
|   |                   | 5.1.2 Modèle au CM Arkea :                              | 12 |
|   |                   | 5.1.3 Grille unique Arkea:                              | 12 |
|   |                   | 5.1.4 Système de notation :                             | 12 |
|   |                   | 5.1.5 Le processus de cotation d'un client :            | 12 |
|   | 5.2               | Focus sur la modélisation d'un algorithme de cotation : | 15 |
|   |                   | 5.2.1 Construction des données :                        | 15 |
|   |                   | 5.2.2 Construction d'un score :                         | 15 |

|    | 5.3<br>5.4 | 5.3.1<br>5.3.2<br>5.3.3<br>5.3.4 | Processus d'homol<br>Sujet connexes au<br>Synthèse en bullet<br>ramètres :<br>La probabilité de d<br>Le coefficient de d<br>La perte en cas de<br>Paramètres Backse<br>auté IRB Repair : | SNI et au SI : . points : | it:        |      |       |      | <br> | <br> | <br>15<br>16<br>16<br>17<br>17<br>17<br>18<br>18<br>18 |
|----|------------|----------------------------------|--|---------------------------|------------|------|-------|------|------|------|--|
| 6  |            | provisi                          |  |                           |            |      |       |      |      |      | 20   |
|    | 6.1        | IFRS 9                           | ):   |                           |            |      |       |      | <br> | <br> | 20   |
|    |            | 6.1.1                            | $Contexte:\dots\ .$  |                           |            |      |       |      | <br> | <br> | 20   |
|    |            | 6.1.2                            | Présentation de la   |                           |            |      |       |      |      |      | 20   |
|    |            | 6.1.3                            | IFRS 9 : Qu'est-ce   | •                         |            |      |       |      |      |      | 20   |
|    |            | 6.1.4                            | Évolutions apporte   |                           |            |      |       |      |      |      | 20   |
|    |            | 6.1.5                            | Dépréciation : inst  |                           |            |      |       |      |      |      | 21   |
|    |            | 6.1.6                            | Dépréciation – Aff   |                           |            |      |       |      |      |      | 21   |
|    |            | 6.1.7                            | Calcul des ECL (E  |                           |            |      |       |      |      |      | 23   |
|    |            | 6.1.8                            | Provisions CNC B   |                           |            |      |       |      |      |      | 23   |
|    |            | 6.1.9                            | Provisionnement d  |                           |            |      |       |      |      |      | 23   |
|    | 6.0        |                                  | Coût du risque :   |                           |            |      |       |      |      |      | 24   |
|    | 6.2        |                                  | gences en fonds pro  | •                         |            |      |       |      |      |      | 24   |
|    |            | 6.2.1 $6.2.2$                    | Réglementation pr<br>Bâle II (2004)  |                           |            |      |       |      |      |      | $\frac{24}{24}$  |
|    |            | 6.2.2                            | Règlementation Ba  |                           |            |      |       |      |      |      | $\frac{24}{24}$  |
|    |            | 6.2.4                            | Calcul des EFP et  |                           |            |      |       |      |      |      | 27   |
|    | 6.3        |                                  | pilier 2:  |                           |            |      |       |      |      |      | $\frac{27}{30}$  |
|    | 0.0        | 6.3.1                            | Qu'est ce que le Si  |                           |            |      |       |      |      |      | 30   |
|    |            | 6.3.2                            | Déroulement du S   |                           |            |      |       |      |      |      | 32   |
|    |            | 6.3.3                            | Implications pour  |                           |            |      |       |      |      |      | 32   |
|    |            | 6.3.4                            | L'ICAP:  | -                         |            |      |       |      |      |      | 33   |
|    |            | 6.3.5                            | Exigences:   |                           |            |      |       |      |      |      | 33   |
|    |            | 6.3.6                            | Objectif:  |                           |            |      |       |      |      |      | 33   |
|    |            | 6.3.7                            | Les 7 principes (  |                           |            |      |       |      |      |      | 33   |
|    | 6.4        | Exemp                            | le de risque de cou  | veture de crédits :       |            |      |       |      | <br> | <br> | 35   |
|    |            | 6.4.1                            | Catégorie A : Adm  | ninistration centra       | le         |      |       |      | <br> | <br> | 35   |
|    |            | 6.4.2                            | Catégorie B : Bane   | que de détail             |            |      |       |      | <br> | <br> | 36   |
|    |            | 6.4.3                            | Catégorie C : Corp   | orate                     |            |      |       |      | <br> | <br> | 36   |
|    |            | 6.4.4                            | Catégorie D : Reta   | il/Detail                 |            |      |       |      | <br> | <br> | 37   |
|    |            | 6.4.5                            | Exemple autres ca  | tégories :                |            |      |       |      | <br> | <br> | 38   |
| kn | itr::      | opts_c                           | hunk\$set(   |                           |            |      |       |      |      |      |  |
|    |            | = FALS                           |  | # Ne pas affici           | her le cod | de   |       |      |      |      |  |
|    |            |                                  | center',   | # Centrer les             | images     |      |       |      |      |      |  |
|    |            |                                  | = "70%",   | # Largeur des             | images     |      |       |      |      |      |  |
|    | _          |                                  | "hold",  | # Maintenir le            |            |      | s l'o | rdre |      |      |  |
|    | fig.c      | cap = N                          | ULL  | # Pas de légen            | de par déj | faut |       |      |      |      |  |
| 1  |            |                                  |  |                           |            |      |       |      |      |      |  |

## 1 Qu'est-ce qu'une banque?

## 1.1 Des origines à aujourd'hui

- Le troc : échange de biens, chaîne d'échanges potentiels, absence d'épargne.
- Solution -> La monnaie :
  - Premier système bancaire, organisation centralisée, étalonnage de valeur.
- Banque: institution essentielle.
  - Collecte l'épargne, accorde des prêts, met à disposition des moyens de paiement.

#### 1.1.1 Histoire de la banque

- 2e millénaire av. J.-C. : Le prêt de marchandises se fait dans les temples.
- VIIe siècle av. J.-C. : Apparition de la monnaie (prêts et dépôts d'argent).
- Jusqu'au Moyen Âge: Activité bancaire = opérations de caisse (dépôt et retrait).
- Croisades : Augmentation des échanges -> banques facilitent ces échanges.
- 1511 : Première banque à Venise. Florence devient une place bancaire majeure.
- 21e siècle : L'État renforce son autorité sur les banques.
  - Exemple : Roosevelt post-1929 -> Séparation banques d'affaires et banques de dépôts.
- 1945 en France : Nationalisation, incluant la Banque de France.
- 1960 et plus : Évolution : nouveaux clients (femmes, jeunes, enfants), nouveaux moyens de paiement (cartes), diversification (industrie, immobilier, marchés financiers).

Commentaire: Les banques deviennent un agent indispensable au quotidien.

## 1.2 Le système bancaire

## 1.2.1 Le système français

- 3 grandes activités :
  - Détail.
  - Financement et investissement.
  - Gestion d'actifs ou autres spécialités.
- Système concentré : Beaucoup de banques-assureurs.
- 2021 : 5 banques françaises parmi les 15 plus grandes de l'UE.

#### 1.2.2 La Banque centrale européenne (BCE)

Rôle et actions de la BCE : Veiller à la stabilité des prix.

- Fixation des taux d'intérêt des prêts aux banques.
- Gestion des stocks de devises (garantie des taux).
- Contrôle des marchés financiers et du système de paiement.
- Garantie de la sécurité et solidité du système européen.
- Production des billets.
- Surveillance de l'évolution des prix.

Cas COVID-19: Moratoire sur les prêts, prêts garantis par l'État.

#### 1.2.3 Les produits bancaires - Focus sur le crédit

- Principaux produits : Prêts et crédits et dépôts.
- Crédits bancaires classiques : Court et moyen et long terme.
- Financements locatifs : Crédit-bail, LOA, location financière.
- Engagements par signature: Caution, garanties financières, couvertures, documentation.
- En comptabilité: Distinction entre crédits débloqués (flux) et opérations hors bilan (engagements).

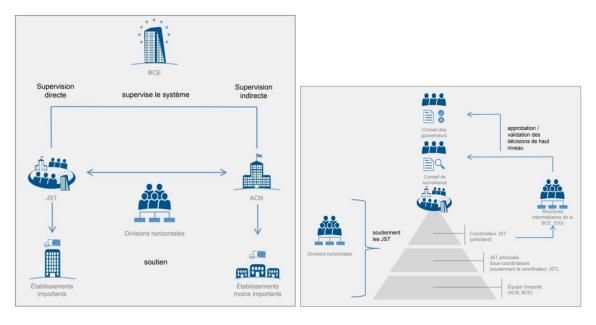


Figure 1: Logo de la BCE

## 1.2.3.1 Les dépôts : passif de la banque

- Dépôts à vue :
  - Comptes de dépôt ou comptes chèques (réglementés).
  - Comptes courants : Supposent des entrées et sorties régulières.
- Comptes épargne et livrets :
  - Sans retrait d'espèces ni moyen de paiement.
  - Réglementés, fiscalisés, rémunérés (intérêts).
- Dépôts à terme et plans d'épargne :
  - Clause de non-retrait avant échéance pour garantir un rendement.
- Dépôts de titres : Comptes dédiés aux valeurs mobilières.

| Classe | ACTIF                     | PASSIF                              | Classe |
|--------|---------------------------|-------------------------------------|--------|
| 1      | Prêts<br>interbancaires   | Emprunts<br>interbancaires          | 1      |
| 2      | Crédits à<br>la clientèle | Dépôts de<br>la clientèle<br>Divers | 2      |
|        | Divers                    | Divers                              |        |
| 3      | Portefeuille              | Certificats<br>de dépôts            | 3      |
| 3      | titres                    | Obligations                         |        |
|        |                           |                                     |        |
| 4      | Immobilisations           | Fonds propres                       | 5      |

Figure 2: Bilan simplifié d'une banque universelle

**1.2.3.2** Bilan simplifié de la banque Les banques diversifient leurs produits : fonds d'investissement, bourse, gestion de patrimoine, services B2B.

#### 1.2.3.3 Le crédit

• Souscription en ligne ou en agence.

• Principales données : Montant, durée, taux, échéances ou mensualités, TAEG, montant total dû.

Montant restant dû à la date de paiement de la dernière échéance : 19 704,55 €

Dont intérêts déjà différés : 0,00 €

Amortissable en 71 échéances de périodicité : Mensuelle

Taux hors assurances : 1,930 % l'an Fixe
Taux période d'anticipation : 1,930% FIXE
Type de remboursement : CONSTANTES

| N°<br>Ech | Date<br>d'échéance | Amortissements | Intérêts<br>Normaux | Intérêts<br>Différés | Assurances | Total à payer | Montant<br>restant dû<br>après<br>échéance |
|-----------|--------------------|----------------|---------------------|----------------------|------------|---------------|--|
| 50        | 05/02/2020         | 262,21         | 31,69               |                      | 7,13       | 301,03        | 19442,34                                   |
| 51        | 05/03/2020         | 262,63         | 31,27               |                      | 7,13       | 301,03        | 19179,71                                   |
| 52        | 05/04/2020         | 263,05         | 30,85               |                      | 7,13       | 301,03        | 18916,66                                   |
| 53        | 05/05/2020         | 263,48         | 30,42               |                      | 7,13       | 301,03        | 18653,18                                   |
| 54        | 05/06/2020         | 263,90         | 30,00               |                      | 7,13       | 301,03        | 18389,28                                   |
| 55        | 05/07/2020         | 264,32         | 29,58               |                      | 7,13       | 301,03        | 18124,96                                   |
| 56        | 05/08/2020         | 264,75         | 29,15               |                      | 7,13       | 301,03        | 17860,21                                   |
| 57        | 05/09/2020         | 265,17         | 28,73               |                      | 7,13       | 301,03        | 17595,04                                   |
| 58        | 05/10/2020         | 265,60         | 28,30               |                      | 7,13       | 301,03        | 17329,44                                   |
| 59        | 05/11/2020         | 266,03         | 27,87               |                      | 7,13       | 301,03        | 17063,41                                   |
| 60        | 05/12/2020         | 266,46         | 27,44               |                      | 7,13       | 301,03        | 16796,95                                   |
| 61        | 05/01/2021         | 266,88         | 27,02               |                      | 7,13       | 301,03        | 16530,07                                   |
| 62        | 05/02/2021         | 267,31         | 26,59               |                      | 7,13       | 301,03        | 16262,76                                   |
| 63        | 05/03/2021         | 267,74         | 26,16               |                      | 7,13       | 301,03        | 15995,02                                   |
| 64        | 05/04/2021         | 268,17         | 25,73               |                      | 7,13       | 301,03        | 15726,85                                   |
| 65        | 05/05/2021         | 268,61         | 25,29               |                      | 7,13       | 301,03        | 15458,24                                   |
| 66        | 05/06/2021         | 269,04         | 24,86               |                      | 7,13       | 301,03        | 15189,20                                   |
| 67        | 05/07/2021         | 269,47         | 24,43               |                      | 7,13       | 301,03        | 14919,73                                   |
| 68        | 05/08/2021         | 269,90         | 24,00               |                      | 7,13       | 301,03        | 14649,83                                   |
| 69        | 05/09/2021         | 270,34         | 23,56               |                      | 7,13       | 301,03        | 14379,49                                   |
| 70        | 05/10/2021         | 270,77         | 23,13               |                      | 7,13       | 301,03        | 14108,72                                   |

Figure 3: Amortissement de crédits

• Depuis 2019 : Durcissement des critères pour les crédits immobiliers.

## 2 Quels sont les risques d'une banque?

## 2.1 Les principaux risques de la banque

## 2.1.1 Risque de crédit

• Absence de remboursement d'un prêt.

#### 2.1.2 Risque de marché

• Pertes issues des variations de marché.

## 2.1.3 Risque opérationnel

• Pertes dues à des défaillances de processus, personnel, systèmes internes ou événements extérieurs.

#### 2.1.4 Risque de liquidité

• Incapacité à honorer ses paiements à court terme.

## 2.2 Les risques secondaires

• **Risques**: Stratégiques, réputation, climatiques, macroéconomiques, politiques, réglementaires, concurrentiels, résolution (redressement rapide), taux.

#### 2.2.1 Focus sur le risque ESG

- Deux axes principaux :
  - Risque physique (impact direct).
  - Risque de transition (adaptation).



Figure 4: Réglementation des risques ESG

• Autres risques : informatiques, liés à la clientèle.

## 3 Gestion des risques

## 3.1 Réglementation bancaire

- Comité de Bâle : Superviseurs de 27 pays. Renforcement de la solidité du système financier mondial (exemple : ACPR et Banque de France).
- Mécanisme de surveillance unique (MSU) : Supervision du système européen par la BCE.
- Autorité bancaire européenne (ABE) : Amélioration du marché intérieur européen (normes techniques).
- Mécanisme de résolution unique (MRU) : Élaboration des plans de résolution supervisée par la BCE.

## 3.1.1 Réglementation applicable

- Règlement européen dit CRR.
- Lois et règlements adoptés par chaque État membre.
- Règles administratives : institutions législatives et réglementaires.
- Lignes directrices : Exigences de divulgation.

#### 3.2 Gestion dans les établissements

- Cadre d'appétence aux risques : Définit les politiques et dispositifs de gestion des risques.
- Inclut : Ensemble d'alertes et de seuils.
- Fixe de manière optimale les risques pris par la banque pour faciliter la communication avec les organismes de tutelle.
- **Dispositif internes** : Description de  $\neq$  éléments
  - des politiques d'engagement
  - des procédure d'octroi de crédit
  - des régles de déclassement et provisionnement des créances
  - application des limites
  - procédures d'information
  - organisation du contrôle permanent

## 3.3 Focus sur le risque de crédit :

#### 3.3.1 Principes du risque de crédit :

- Définition : Risque de perte lié à l'incapacité d'un emprunteur à rembourser un prêt
- Maitrise du risque de crédit -> élaboration de la rentabilité
- Evaluer le risque :
  - Expérience et connaissance économique de la banque
  - Outils statistiques : scores et système experts
- Minorer un risque : position de couverture (garanties, assurances, provisions)
- Tarification du crédit : Prise en compte du coût du risque

#### 3.3.2 L'octroi:

• Analyse de la demande : situtation financière, capacité de remboursement, garanties, contexte économique, legislation (taux d'effort <35% et durée <25 ans pour un crédit immobilier)

#### 3.3.3 Les garanties :

- Garanties réelles : Hypothèque, nantissement, gage
- Garanties personnelles : Caution, avals, garanties bancaires
- Assurance emprunteur: Protection en cas de décès, invalidité, chômage. Remboursement du capital restant dû à la banque.
- Point réglementaire : la tarification du crédit doit prendre en compte le niveau de risque de l'emprunteur

#### 3.3.4 Mesurer le risque client :

- Combien je porte d'engagement sur mon client ?
  - Contrat conclu avec le client
  - Groupe de cotation primaire : regroupement de tiers
  - Groupe de risques : regroupement de tiers liés entre eux
- Quel est le niveau maximun d'engagement du client ?
  - Limite d'engagement : risque maximal que la banque peut porter sur un client ( 25% des fonds propres)
  - Limitation sectorielle : prise en compte des risques de concentration des engagements par secteur
  - Limite par typologie de crédit
- Quel est le profil de risqe du client ?
  - Sain non sensible : client peu risqué (peu d'impayés et de dépassements)
  - Sain sensible : incidents au niveau des créances, restructuration des crédits (forbearance), incidents clients
  - Defaut et non perfoming loans (NPL) : ne rembourse plus et ne sera plus en mesure de rembourser

#### -Caractéristiques du défaut :

- 90 jours d'arriéré consécutifs
- Procédure de surendettement recevable
- Crédit restructuré en situation d'impayé
- Attention au risque de contagion si les prêts sont liés

## 3.3.5 Mesure du risque de crédit sur un client :

- Incident évalué au niveau de l'Obligor, pas juste sur un contrat. Arriéré déclenché dès un incident significatif (absolu ou relatif aux encours).
- Calcul quotidien du statut de défaut.
- Période probatoire de 3 mois minimum avant retour en situation saine.
- Dégradation de risque = impact sur cotation, provisions, coût du risque et fonds propres.
- Données partagées avec Banque de France et BCE.
- Reconnaissance du défaut peut impacter d'autres banques via échanges d'infos banque de France et BCE.

#### 3.3.6 Principaux évenement du risque de crédit :

• Risque dès l'octroi du crédit (même sans acceptation).

- Incidents sur créances : impayés ou découverts non autorisés.
- Événements majeurs : incapacité, perte d'emploi, décès.
- Arriérés : dès un incident significatif sur une créance.
- Restructuration : ajustements pour débiteur en difficulté.
- **Défaut** : 90 jours d'arriérés, incapacité de paiement, expertise, ou procédures (surendettement, contentieux).
- Pertes : créances irrécupérables.

## 3.3.7 Indicateurs clés de la mesure de risque

-Exposition : - encours total : Encours total bilan et hors-bilan des prêts, comptes courants débiteurs, financements accordés non encore débloqués et garanties données - taux d'encours sous surveillance : Ratio Encours sous surveillance Encours total : répartition de l'encours par entité et cote interne et secteur économique ... - Top N des plus importants clients

#### • Défauts :

- taux de défaut: Ratio Nombre de clients ayant été en défaut sur les 12 derniers mois / Nombre de clients sains il y a 12 mois;
- Montant, taux et variation des encours de CDL: par mois et trimestre et année
- durée moyenne en douteux : Durée moyenne d'un dossier en douteux âge moyen du stock contentieux : Délai moyen écoulé depuis l'entrée en contentieux (en mois) du stock des créances contentieuses
- Top N des plus importants clients en sensible, Douteux ou Contentieux.

## • Respect des limites de crédit:

- nombre de nouveaux dépassements validés en comité de crédit
- nombre de nouveaux dépassements liés à des dégradations de note.

#### • Incidents:

- taux d'irréguliers: Ratio Encours irréguliers (montants en dépassement d'autorisation sur compte courant débiteur) et Encours des comptes courants débiteurs
- taux d'impayés: Ratio Impayés / Encours des prêts
- taux de prorogation: Ratio Encours prorogé / Encours des prêts.

## • Garanties:

taux de couverture par des garanties: Ratio Encours (Bilan + Hbilan) des prêts avec garantie /
 Encours total (Bilan + Hbilan) des prêts.

#### • Provisions:

- Montant provisions sur clients sains montant des provisions affectées (sur clients en défaut)
- taux de provision sur douteux et contentieux : Ratio Montant des provisions affectées et Montant en douteux ou contentieux
- montant des provisions collectives

#### • Coût du risque:

- coût du risque affecté et global pertes réelles sur le trimestre.

#### • Exigences Fonds propres :

- exigence en fonds propres au titre du risque de crédit.

## 3.4 Synthèse : Saine gestion du risque de crédit

#### • Sélection des crédits :

Collecte d'informations sur le client et son secteur.

- Définition de limites pour l'octroi selon cotation et encours.
- Garantie obligatoire.
- Suivi des crédits :
  - Cotation tenant compte de la solvabilité du client.
  - Suivi quotidien pour gérer incidents et recouvrements.
  - Respect des limites d'engagement et sectorielles.
  - Provisionnement basé sur pertes estimées.
- Respect des obligations réglementaires :
  - Calcul du risque pondéré pour les fonds propres.
  - Partage de données avec Banque de France et BCE (Anacrédit).
- Projection et stress tests : Évaluation de certains indicateurs de risque.

## 4 Introducion partie 2 la Sillicon valley bank :

#### • Histoire:

- Fondée en 1983 par des entrepreneurs de la Sillicon Valley.
- Banque commerciale spécialisée dans les start-up et les entreprises technologiques.
- 16e banque américaine en 2020.

#### • Faillite:

- Suite pandémie covid -> levée de fonds des start up
- Placement des liquidités en US bonds -> mais avec la monté des taux -> perte de valeur des actifs
- Dégradation condition de financement -> start up pioche dans leur liquidités -> vente actif à prix faible
- Enregistrement d'une perte + augmentation de K -> crainte
- Mouveement panique de retrait de liquidités -> faillite
- Gouv US intervient pour éviter la faillite
- Mise en place de régles de gestion des liquidités plus strictes

#### • Quid législation USA:

- Post 2008 -> Réglementation plus stricte pour les banques
- Administration Trump -> assouplissement des régles
- Bilan suppérieur à 250 milliards -> "surveillance renforcée"
- Post faillite SVB -> 190 banques parmis les 4700 sont en risque de faillite

#### • Contagion possible en Europe?

- Dirigeants rassurants
- Banques UE -> plus diversifiées que les USA
- Peu de liens directs entre les banques UE et SVB
- Mais banques également contraintes à la baisse des taux

#### • Impact sur le Crédit Suisse :

- Baisse de 2% du titre
- Crainte de contagion
- Baisse des taux -> impact sur les marges
- Baisse des actifs -> impact sur les fonds propres
  - \* Refus de la saudia national bank de recapitaliser
- Baisse de la confiance des investisseurs -> impact sur le cours de l'action
- 19 mars 2023 -> UBS rachète le Crédit Suisse pour 3 milliards de francs suisses

## 5 Comment se couvrir contre les risques de crédit?

## 5.1 Système de notation interne

#### 5.1.1 Définitions :

- Notation interne : Évaluation de la solvabilité d'un client.
  - Cotation unique d'un client
  - Une méthode par banque
  - basé sur des infos internes et externes
  - Groupe Crédit mutuel -> règle commune
  - Exception:
    - \* Client avec Siren -> unique au sein du CMBArkea
    - \* Population grands comptes -> unique au sein du CM
- \*\* Le taux de défaut\*\*:

 $Taux de défaut = \frac{Nombre de clients passé au moins une fois en défaut dans l'année}{Nombre de clients sains au début de l'année}$ 

- Cotation : Probabilité de défaut d'un client dans les 12 prochains mois et mesure la non capacité à assurer

ses engagements - Indication sur le profil de risque -> différenciation des clients - Pouvoir de décision lors de l'octroi de crédit - Entre dans les exigences de FP et provision de la banque

#### • Echelle de cotation :

- A+, A-, B+, B- : Faible - C+, C-, D+ : Moyen

D-, E+ : FortE-,F : Défaut

#### 5.1.2 Modèle au CM Arkea:

#### • Cotation automatique:

- Particuliers vs Personne morales retail
- Entreprise individuelle vs Agriculteurs vs SCI vs Association

## • Cotation semi-automatique :

- Corporate entreprise vs Promotion immobilière

#### • Cotation manuelle:

- Financement spécialisés
  - \* Grands comptes
  - \* Assurances
  - \* Financements d'acquisitions (FA ou FE)
  - \* Foncières (FO)
  - \* Banques
  - \* Souverains

#### 5.1.3 Grille unique Arkea:

#### • Deux calibrages sont retenus :

- Echelle spécifique au marché des particuliers
- Echelle unique pour le reste
  - \* Un même taux de défaut = même note restituée à l'exploitant

#### • Deux échelles supplémentaires (acté spécialisée) :

- Souverains (méthode standard)
- Banques/Grands comptes et assimilés : correspondaance avec les notations externes

#### 5.1.4 Système de notation :

#### • Définition du processus de notation :

- Cotation interne
  - $\ast\,$  Mesure de la proba de défaut à horizon 1 ans
  - \* Réactive -> car plus près du fonctionnent des comptes de la banque
- Cotation BDF:
  - \* Associée à la prob défaut entreprise, horizon 3 ans
  - $\ast\,$  Plus stable -> car plus liée à la situation économique

## 5.1.5 Le processus de cotation d'un client :

## 5.1.5.1 Cotation quotidienne et mensuelle :

#### • Traitements mensuels :

- Affectation : choix du modèle en fonction du type de client
- Cotation primaire : cotation à l'aide des variables client

#### • Traitements quotidiens:

- Cotation risquée : prise en compte des évenements risques
- Cotation influencée groupe : relation sur les cotations groupes foyer ou SIREN
- Cotation ajustée : Ajustement par un processus dérogatoire manuel

La somme de ces éléments constitue la cotation finale du client.

## 5.1.5.2 Affectation aux algorithmes:

- Affectation au niveau GCP: groupe foyer ou groupe SIREN
  - Permet de découper l'ensemble de la population ARKEA
    - \* Sélection par type de GCP
    - \* Sélection par axe de marché (code juridique client)
    - \* Sélection par catégorie d'exposition (retail vs corporate)
    - \* Existence ou non d'une note nationale ou grille experts

#### • L'affectation dans les faits :

- Affectation des GCP en fonction de ces critères et de l'ordre de priorité
  - \* Algorithme experts non modélisable
  - \* Algorithmes statistiques basé des variables (comportement/risque)
- Les modèles sont homologués par la BCE

### 5.1.5.3 Modélisation de la cotation primaire

#### • 1) Constitution d'une base de données :

- Saine + obs du défaut sur un an

## • 2) Segmentation de la population :

Sous-population homogène

#### • 3) Modélisation:

- Sélection variables discriminantes / performances / découpage en sous cotation

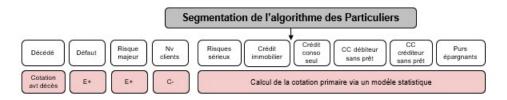


Figure 5: Segmentation de l'algorithme des particuliers

#### 5.1.5.4 Application de la cotation primaire :

#### • 1) Cotation primaire:

- Associée à un groupe de cotation primaire (CGP)
- Calculée quotidiennement
- Issue d'un processus automatique de cotation

## • 2) Les données de l'algo statistiques

- Data du fonctionnement interne
- $-\,$  Data signalétiques : sexe, age ...
- Data financières

## 5.1.5.5 Cotation risquée :

#### • 1) Méthodologie:

- Calculée quotidiennement
- Obtenue par application de la matrice des risques
- Dégradante pour l'ensemble des tiers CGP ?
  - $\ast$  Si un seul des tiers est dégradé -> l'ensemble des tiers le sont
- Différentes données :

- \* interne : impayés, incidents, découverts, rejets
- \* externe : cotation banque de France
- \* Saisie manuelle
- Différenciation en fonction du type de portefeuille
  - \* Matrice particulier / Corporate entreprise / Personnes morale retaiil ou SCI ou OBNL(organisme à but non lucratif)

## 5.1.5.6 Cotation influencée:

## • 1)Définition et objectif :

- Prise en compte de la cotation groupe dans la cotation client
- Obtenue par croisement de trois scores :
  - \* Cotations primaires des tiers du groupe / pondéré au % de détention
  - \* Score issu du bilan consolidé du groupe
  - \* Score issu de données qualitatives
  - \* "Ajustement possible selon le profil de risque"

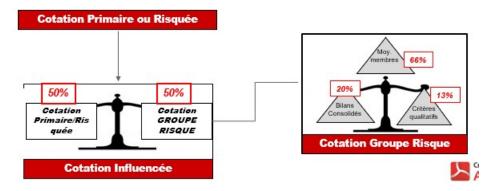


Figure 6: Segmentation de l'algorithme des particuliers

#### 5.1.5.7 Cotation ajustée et cotation finale :

#### • Ajustement de la cotation :

- A la hausse -> limite 3 cran
- A la baisse -> pas de limite

#### • Autorisé:

- Aux personnes sous habilitation et soumise à un contrôle
- Possible que sur les cotations saines
- Avec une date de validité associée à la cotation

#### • Cotation finale : Résultante de l'ensemble des traitements

- Cotation primaire + risquée + influencée + ajustée
- Rafraichissement quotidien
- Diffusé à l'ensemble des systèmes de la banque

## 5.1.5.8 Utilisation de la cotation finale:

#### • 1) Utilisation:

- Décision d'octroi de crédit
  - \* Tarrification + délégation du pouvoir
- Suivi du risque de crédit
- Appréciation de la qualité globale du portefeuille
- Respect des limites d'engagement
- Calcul des provisions et exigences de fonds propres (EFP)

## 5.2 Focus sur la modélisation d'un algorithme de cotation :

#### 5.2.1 Construction des données :

#### 5.2.1.1 Périmètres données utilisées :

- Données internes :
  - Historique des comptes/épargne / crédit / données financières / risques
  - Donnée historisée trimestriellement par tous les SI

#### 5.2.1.2 Constitution de la base de données :

- Période d'obs par défaut -> un an
- BDD commune sur l'ens du gp bancaire
- BDD test et BDD d'entrainement

#### 5.2.1.3 Périmètre - Variables cibles à modéliser

- Modélisation du défaut Balois
- Base composée de clients sains en début de période
- La variable cible est calculée sur les 12 mois suivants

#### 5.2.2 Construction d'un score:

- 1) Préparation des données :
  - QDD / Nouvelles variables / Segmentation homogène
- 2) Sélection des variable
  - Discrétisation des variables continues
  - Regroupement de modalités
  - Sélection variables candidates (corrélations, VIF, ACP, robustesse)
- 3) Construction + validation modèle :
  - Train et test base
  - Modélisation logistique
  - Sélection 1 ou pls modèles
  - Estimation coef (courbe ROC / AUC)
  - Constitution des classes de risques
    - \* Affectation de la cotation primaire à partir d'une échelle de cotation
  - Mesure de performance sur les échantillons

## 5.2.3 Processus d'homologation:

- Utilisation des méthodes internes pour le calcul de l'exigence en fonds propres nécessite une homologation par la BCE ou l'ACPR.
- Étapes au niveau de l'établissement :
  - Construction des modèles.
  - Validation par les instances internes de pilotage projet (GT, CPIL).
  - Audit interne de Contrôle Permanent des modèles.
  - Utilisation des modèles pendant une période suffisante et règlementaire (use-tests).
  - Audit interne de pré-homologation donnant lieu à un rapport.
  - Demande officielle et normée de l'établissement pour être audité.

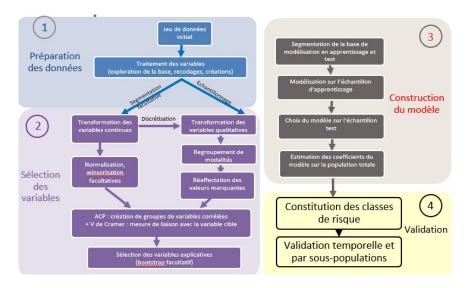


Figure 7: Recap modelisation

#### 5.2.3.1 Exemple le backtest:

- Objectif : Tester la fiabilité d'un modèle en utilisant des données historiques.
- Méthode:
  - Comparer les prévisions du modèle aux résultats historiques réels.
  - Analyser les écarts pour mesurer la précision et identifier les faiblesses.

#### • Avantages:

- Validation du modèle avant déploiement.
- Amélioration continue et conformité réglementaire.

#### • Limites:

- Dépendance aux données passées.
- Risque de sur-ajustement (**overfitting**).
- Difficulté à intégrer des événements rares.

#### 5.2.4 Sujet connexes au SNI et au SI:

## 5.2.5 Synthèse en bullet points :

SNI : Système de Notation Interne. SI : Système d'Information.

- Le SNI dépasse le calcul d'une cotation et s'intègre dans :
  - Les outils, processus métiers et activités de la banque.
- Évolutions transverses du SI :
  - Modalités de gestion du défaut.
  - Règles et traitements de constitution des groupes.
- Appropriation du dispositif par les exploitants :
  - Formations.

- Outil dédié à la restitution, affichage et explication des cotations.
- Restitution des cotations dans les documents majeurs.
- Exploitation de la cotation dans les outils et process métiers :
  - Instruction crédit / Calcul et gestion des garanties.
  - Gestion des limites et calcul des pouvoirs.
- Supervision :
  - Qualité des données.
- Conclusion:
  - Une grande partie de l'activité bancaire repose sur un SI performant, sécurisé et homologué.

## 5.3 Les paramètres :

1) Objectif: - Post catégorisation des clients -> estimation des pertes potentielles - Paramètres principaux : - Probabilité de défaut (PD) - Coefficient de conversion de crédit (CCF) - Parts des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut - Perte en cas de défaut (LGD) : - Estimation des pertes en cas de défaut - Coexistence des paramètres :

#### 5.3.1 La probabilité de défaut :

- Définition : Probabilité qu'un client ne puisse pas honorer ses engagements.
- Calcul : Détermination annuelle à partir de l'historique de taux de défaut 1 an

 $\label{eq:Taux} \text{Taux de défaut} = \frac{\text{Nombre de clients passé au moins une fois en défaut dans l'année}}{\text{Nombre de clients sains au début de l'année}}$ 

 $PD\ finale = PD\ historique + Marge\ de\ prudence\ li\'ee\ \grave{a}\ la\ volatilit\'e\ temporelle + Marge\ de\ prudence\ li\'ee\ \grave{a}\ la\ volatilit\'e\ sectorie$ 

## 5.3.2 Le coefficient de conversion de crédit :

• Définition : Part des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut.

$$\text{CCF} = \frac{\sum_{Contrats} \text{Solde bilan hors défaut } - \sum_{contrats} \text{soldes bilan début période}}{\sum_{Contrats} \text{soldes HB début de période}}$$

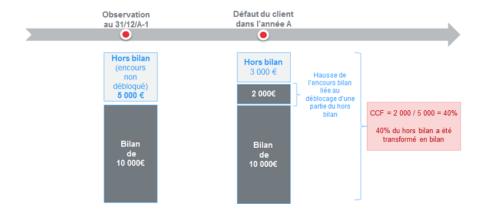


Figure 8: Exemple prêt habitat CCF

#### 5.3.3 La perte en cas de défaut :

- Définition : Estimation des pertes en cas de défaut.
  - Rapport entre la perte subie sur une expo en cas de défaut et le montant de l'expo au moment du défaut
  - Des marges de prudences sont ajoutées à la LGD historique pour tenir compte des incertitudes

$$\label{eq:logD} \text{LGD} = 1 - \frac{\sum \text{R\'ecup\'erations actualis\'ee}}{\text{Solde au d\'efaut}}$$

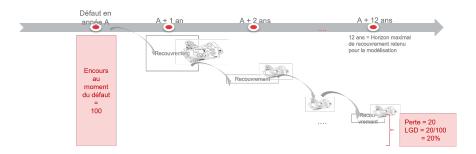


Figure 9: Exemple prêt habitat LGD

#### 5.3.4 Paramètres Backset:

- Définition : -Estimation approfondie de la qualité des estimations (LGD, PD, CCF, EL Best)
- Objectif:
  - Proposer des amélioration du modèle
- 4 Thèmes identique à chaque paramètres :
  - Analyse de la représentativité des données
  - Analyse de la stabilité des paramètres
  - Analyse de la performance des paramètres
  - Contrôle du niveau de conservatisme des paramètres

#### 5.4 Nouveauté IRB Repair :

- Définition :
  - Processus de remédiation ou d'amélioration d'un modèle interne
  - On peut définir la nouvelle probabilité de défaut comme ci-dessous :

$$PD = TD_{LRA} + Marge_{TD} + Marge_{Volatilit} + Marge_{QDD} + Marge_{NDOD}$$

- LRA: Moyenne de long terme :
  - Le calcul de la LRA doit systématiquement être basé sur le calcul d'une moyenne à LT des taux de défaut un an.

$$TD_{LRA} = \frac{1}{nbannes} \frac{\sum_{i=1}^{nbannes} TD_i}{nbannes}$$

- Calcul d'une marge TD : (Taux de défaut)
  - Calcul d'un IC de Clopper à 95% sur chaque TD annuel obs
  - Plus le nb emprunteur est elevé plus la marge est faible

$$Marge_{TD} = \frac{1}{nbannes} \sum_{i=1}^{nbannes} BorneSup_i - TD_{LRA}$$

- Calcul d'une marge de volatilité :
  - Calcul de l'écart type de l'IC des TD annuels
  - Avec une profondeur d'historique de 14 années le coef déflation est de 058. Le coef diminue à mesure que la profondeur historique augmente.

$$Marge_{Volatilit} = \frac{t_{95\%} \times (Nb_{annes} - 1)}{\sqrt{Nb_{annes}}} \times \sigma(BorneSup)$$

- Quantification de la marge QDD :Qualité de la données
  - La marge est quantifiée au niveau segment de PD grâce à un système de pondération.
  - La différence entre  $\bf TD$  valeurs man quantes et  $\bf TD$  autres modalités est répartie en fonction .
    - \* Du pourcentage de valeurs manquantes.
    - \* Du poids du segment de cotation dans l'algorithme.
    - \* Du poids de l'algorithme dans le segment de PD.
  - La marge est ensuite distribuée par cotation selon le nombre de défauts.
- Quantification de la marge NDOD : Niveau de détail des données
  - Objectif : S'assurer que l'estimation de la PD reste conservatrice avec la nouvelle définition du défaut.
  - Mécanisme :
    - \* Si les **TD anciens** sont inférieurs aux **TD nouveaux**, l'estimation de la PD est ajustée pour s'aligner sur les nouvelles données.
    - \* La marge est évaluée au **niveau CHR** (segment PD x cotation).
  - Données utilisées :
    - \* TD à horizon 6 mois calculés semestriellement de décembre 2009 à décembre 2020.
    - \* Le point de juin 2019 est exclu car il marque la transition entre ancien et nouveau défaut.
  - Méthodologie:
    - \* Utilisation d'une **régression logistique** pour tester la significativité des écarts entre anciens et nouveaux TD.
    - \* Si applicable, la marge (basée sur TD 6 mois) est calibrée sur TD 1 an.
- LGD et CCF en nombre :
  - LGD -> Perte en cas de défaut
  - CCF -> Part des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut

$$LGDC_{contrat} = 1 - \frac{\sum_{i=1}^{nbdfauts} \text{R\'ecup\'eration actualis\'ee}}{\text{Encurs au d\'eclassement}}$$

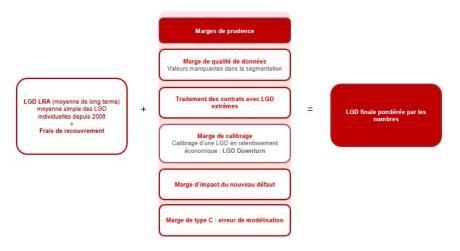


Figure 10: Schéma LGD

## 6 Les provisions:

Comment se protéger contre les risques de crédit ?

- Perte attendues : Directement impactées dans le résultat via les provisions
- Pertes inattendues : couverte par les exigences en fonds propres jusqu'à 99.9% de probabilité.

#### 6.1 IFRS 9:

### 6.1.1 Contexte:

- Constat:
  - La crise de 2007/2008 révèle les limites de la norme IAS 39 (provisionnement des seules pertes avérées, tardif et insuffisant).
- Recommandations G20/FSB (2009):
  - Adopter un modèle anticipatif des **pertes de crédit attendues (ECL)** basé sur des données **prospectives**.
  - Prévoir des dispositifs **contra-cycliques** (coussins prudentiels).
- Norme IFRS 9:
  - Publiée le 24 juillet 2014 par l'IASB.
  - Remplace IAS 39, introduisant le modèle de pertes attendues.
  - Applicable dès le 1er janvier 2018 (uniquement pour les comptes IFRS).

#### 6.1.2 Présentation de la norme :

## 6.1.3 IFRS 9: Qu'est-ce que c'est?

#### • IFRS = International Financial Reporting Standards

Norme comptable réglementaire pour les **instruments financiers**, régissant la présentation des données comptables au niveau international.

#### 6.1.4 Évolutions apportées par IFRS 9:

• Modèle de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers

 Révision des critères de classification (en fonction du modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie).

### • Modèle prospectif de dépréciation

 Introduction des pertes attendues (ECL), remplaçant les pertes constatées, pour une estimation plus proactive des dépréciations.

### • Réforme de la comptabilité de couverture

- Modifications apportées pour aligner davantage la comptabilité de couverture avec la gestion des risques.
- Phase 1 : Classification et évaluation des actifs et passifs financiers.
  - Trois catégorie et deux axes décisionnels

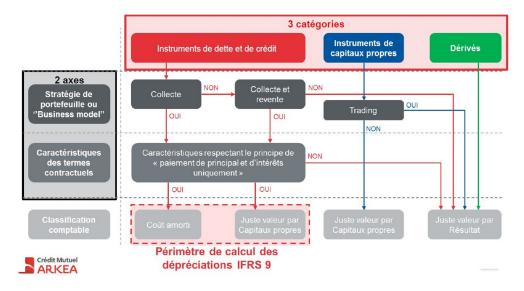


Figure 11: Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

- Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers.
  - Modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes attendues (ECL).
  - Déterminer la méthodologie de provisionnement des actifs financiers
  - Définir les paramètres du modèle
  - Simuler les montants de provisions
  - Application du modèle à tous les actifs pouvant être dépréciés
  - Différence entre IAS39 et IFRS9
    - \* IAS 39 : Pertes avérées
    - \* IFRS 9 : Pertes attendues (dès l'octroi du crédit)

#### 6.1.5 Dépréciation : instauration d'un nouveau modèle

## 6.1.6 Dépréciation - Affectation aux Buckets

- Classement des actifs financiers en 3 catégories :
  - Bucket 1 : Créances saines, risque de crédit faible ou stable.
  - Bucket 2 : Créances saines, risque de crédit dégradé depuis l'octroi.
  - Bucket 3 : Créances en défaut.
- Affectation aux buckets et calcul des provisions :
  - Au niveau du contrat, un même client peut avoir des contrats dans différents buckets (selon la date d'octroi).
  - Pas de définition précise de la dégradation significative ; chaque établissement définit ses

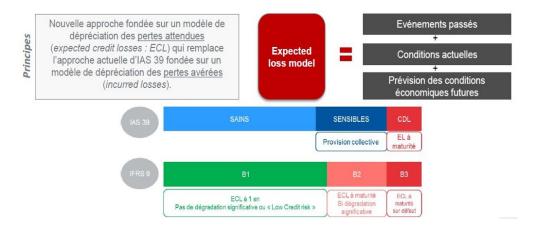


Figure 12: Dépréciation des actifs financiers

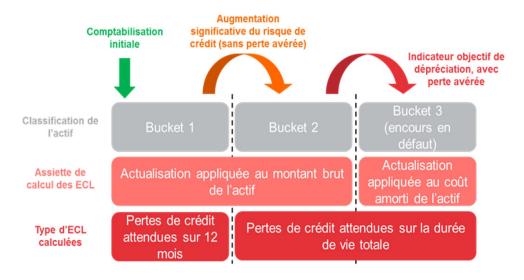


Figure 13: Dépréciation des actifs financiers, instauration d'un nouveau modèle

propres critères.

- Critères d'affectation au Bucket 2 :
  - Critères absolus : restructuration, impayés > 30 jours, octroi en défaut.
  - Critère relatif : Dégradation significative du risque de crédit depuis l'octroi.
- Affectation des paramètres IFRS 9 à chaque contrat selon :
  - La **cotation** du client.
  - Le type de contrepartie.
  - Le type de produit/garantie.
- Calcul des ECL selon une formule réglementaire pour chaque contrat et selon le bucket :

$$EAD = Bilan + Hors-Bilan \times CCF$$

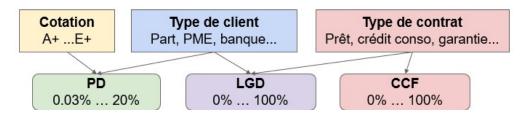


Figure 14: Dépréciation des actifs financiers, instauration d'un nouveau modèle

#### 6.1.7 Calcul des ECL (Expected Credit Losses) par Bucket

- Bucket 1:
  - Horizon de calcul des ECL : 1 an.
  - PD (probabilité de défaut) : Calculée sur 1 an.
- Bucket 2:
  - Horizon de calcul des ECL : Jusqu'à la maturité du contrat.
  - PD : Calculée sur toute la durée du contrat, nécessitant une estimation des pertes pour chaque échéance.
- Formule de calcul des ECL :
  - Paramètres constants (à l'exception de la **PD**).

$$ECL = EAD \times PD \times LGD$$

- Forward-Looking:
- Les paramètres de **PD** intègrent une anticipation des **effets macro-économiques** et **idiosyncratiques** (spécifiques à l'entité).

## 6.1.8 Provisions CNC Bucket 3:

### 6.1.9 Provisionnement des encours en défaut (Bucket 3)

- Encours en défaut : Enregistrés dans le Bucket 3.
- Calcul des provisions : Basé sur des taux statistiques ou estimations d'expert.
- Principes :
  - Taux de provision croissant avec l'ancienneté du défaut.
  - Provisionnement uniforme entre bilan et hors-bilan (modulo CCF).

- Provisionnement des intérêts : à 100%.
- Priorité au provisionnement manuel (expert) par rapport aux grilles statistiques.
- Distinction des populations :
  - HDP: Algorithmes de cotation de masse.
  - LDP : Grilles expertes.

#### 6.1.10 Coût du risque:

- Définition :
  - Il est remis à 0 chaque année et impact le résultat groupe

Coût du risque = Dotation de provision-Reprise de provision+Pertes non couvertes-Récupérations de créances amorties

## 6.2 Les exigences en fonds propres :

#### 6.2.1 Réglementation prudentielle :

#### 6.2.1.1 Introduction:

- Comité de Bâle : Créé en 1974 pour renforcer la solidité du système financier mondial et améliorer le contrôle prudentiel.
- Membres : Superviseurs de 27 pays, dont la France.
- Concordat de Bâle (1975) : Introduit le contrôle bancaire sur une base consolidée.
- BCBS : Basel Committee on Banking Supervision (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire).

#### 6.2.1.2 Bâle I (1988)

- Faiblesses et lacunes :
  - Focalisation excessive sur les **fonds propres** au détriment du **risque**.
  - Approche trop **simpliste** du risque par rapport à la réalité.
  - Absence de prise en compte des nouvelles techniques de couverture des risques.
  - Non prise en compte du risque opérationnel.
  - Les **formules standard** "taille unique" ne favorisaient pas l'adoption de **bonnes pratiques** de gestion du risque.

## 6.2.2 Bâle II (2004)

- Bâle II (2004) : Accords visant à une couverture plus exhaustive des règles bancaires.
- Comité de Bâle : Recommandations sans force de loi, avec 4 textes publiés entre juin 2004 et novembre 2005.
- Union Européenne : Directive européenne CRD (Capital Requirement Directive) adoptée en octobre 2005, obligatoire pour tous les pays membres.
- France : Transposition en droit français via un arrêté du 20 février 2007, amendé plusieurs fois jusqu'en 2011.

## 6.2.3 Règlementation Bâle III

• Actes législatifs :

- CRD IV : Directive 2013/36/UE (accès et surveillance des établissements de crédit) et CRR : Règlement (UE) n° 575/2013 (exigences prudentielles).
- Bâle III : Règlement européen, sans transposition en droit français.
- Actes délégués :
  - NTR (Normes techniques de réglementation) : 50 normes prévues, 28 adoptées au 12 septembre 2016.
- Actes d'exécution :
  - NTE (Normes techniques d'exécution) : 31 normes prévues, 25 adoptées au 29 septembre 2016.
- Bâle IV : Prévu pour finalisation en 2025, ou finalisation de Bâle III.

#### 6.2.3.1 Le comité de BALE:

- Objectifs de Bâle II (conservés en Bâle III)
- Mesurer la qualité de l'emprunteur.
- Réduire l'écart entre vision réglementaire et économique du risque.
- Dispositif au niveau bancaire
- Système de notation interne pour chaque client.
- Évaluation interne des paramètres de risque.
- Calcul trimestriel de l'exigence en fonds propres basé sur une nouvelle mesure du risque.

#### Citation:

Bale II/III est une évolution de la réglementation dont le fondement est d'autoriser les Banques à « utiliser leurs propres mesures du risque de crédit comme données de base dans le calcul du capital nécessaire à leur activité, sous certaines conditions et avec l'accord explicite des autorités de régulation »

## 6.2.3.2 Contexte financier et Bâle III

- Crise financière 2008 : Faillite de Lehman, crise des subprimes.
- Bâle III : Publié en décembre 2010, durcissement de l'approche en solvabilité et introduction de la liquidité.
- Juillet 2011 : Publication du projet de règlement CRR (applicable directement) et de la directive CRD IV (transposition nécessaire en droit national).
- Publication officielle : 27 juin 2013, CRR et CRD IV applicables dès le 1er janvier 2014 avec exceptions.
- Les ratios :
- -> NSFR : Net stable funding ratio = stabilité de financement

$$Solvabilit\'e = \frac{Fonds\ Propres}{Exigences\ en\ fonds\ propres}$$
 Ratio de levier = 
$$\frac{Fonds\ propres\ tiers\ 1}{Encours\ comptable\ des\ actifs}$$
 
$$LCR = \frac{Actifs\ liquides}{Sorties\ nettes\ de\ tr\`esorerie\ \grave{a}\ 30\ jours}$$
 
$$NSFR = \frac{Ressources\ \grave{a}\ plus\ d'un\ an}{Emplois\ \grave{a}\ plus\ d'un\ an}$$

#### 6.2.3.3 Zoom sur LCR:

#### • 1) Principe:

 Sortie nette de trésorerie à 30j doivent être couverte en situation de stress par un stock d'actif liquide : décaissement - encaissement

$$\frac{\text{Stock actifs liquides}}{\text{Sortie de liquidit\'e nette sur }30j}>=1$$

#### • 2) Actif liquide:

- Monnaies, billets, liquidité déposé en Banque centrale
- Actif cessible de qualité de crédit niveau 1 ou 2

### • 3) Sortie nette de trésorerie à 30 jours :

- Sorties nettes de trésorerie : **Décaissements Encaissements**.
- Encaissements 75% des décaissements.
- Principaux encaissements :
  - \* Crédits clientèle (pondération 50% en raison du renouvellement partiel).
  - \* Remboursements entre banques (pondération 100% en période de crise).

## • 4) Principaux décaissements (= sorties de cash)

- Retraits des clients (hypothèses de fuite des dépôts fixées par le régulateur)
- Remboursements des emprunts auprès des autres établissements
- Décaissements prévisionnels sur les engagements de hors-bilan

## • 5) Les dépôts des clients ont des taux de fuite différents :

- Selon le type de clientèle (retail/corporate)
- Selon le type de dépôts (stables 5% / moins stables 10% / non stables au moins 10% ) pour le retail
- Selon l'existence ou non d'une relation opérationnelle pour les dépôts corporates

#### • 6) Dépôts stables :

### - Retail:

- \* Couvert par un système de garantie des dépôts (directive 94/19/CE).
- \* Fait partie d'une relation suivie, rendant le retrait improbable (ex : compte courant avec versement régulier des salaires).
- \* Identification : Basée sur la notion de compte courant et l'intensité de la relation commerciale.

#### - Corporate:

- \* Relation opérationnelle : Le client ne peut retirer son dépôt en moins de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel.
- \* Identification : Basée sur le type de dépôts et une comparaison entre les dépôts à terme et les flux débiteurs.

#### 6.2.3.4 Zoom sur NSFR:

## • 1) Principe:

- Stabilité de financement, les RS > 1 an doivent couvrir les ES > 1 an

## • 2) Ressources stables:

Dépôts de la clientèle / Dettes subordonnées / Emprunts obligataires / Emprunts interbancaires
 / Fonds propres

## • 3) Emplois stables:

 Crédits à la clientèle / Investissements / Engagements de financement / Engagements de horsbilan

#### 6.2.4 Calcul des EFP et ratios de solvabilité :

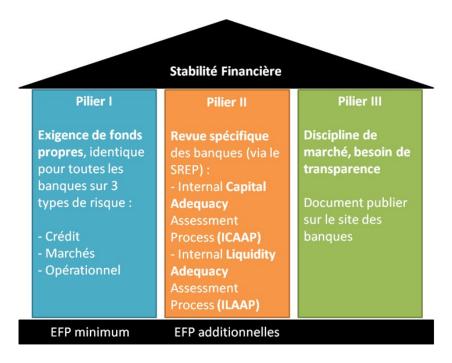


Figure 15: Piliers 123

#### 6.2.4.1 Exigences réglementaires et piliers :

## 6.2.4.2 Risque pondérés et ratio de solvabilité :

#### 1. Risque de crédit

- Risque qu'un débiteur ne rembourse pas son crédit.
- Chaque créance est pondérée selon la qualité du débiteur et du crédit via un **%RWA** (*Risk Weighted Asset*).

#### 2. Exigence de fonds propres (EFP)

- Les fonds propres servent de coussin de sécurité contre les pertes non anticipées.
- L'EFP limite les risques pris par les banques pour assurer leur stabilité financière.

## 3. Ratio de solvabilité

- Rapport entre les fonds propres et le RWA des crédits pondérés.
- Mesure clé pour évaluer la solidité financière et respecter la régulation bancaire.

## 6.2.4.3 Risque pondérés méthode de calcul:

- 1) Affectation des paramètres Balois à chaque contrat selon :
  - La cotation de l'algorithme, le type de contrepartie, le type de produit/garantie
- 2) Attribution des paramètres PD, LGD et CCF à tous les contrats
  - − Il en résulte une disparité des % de RWA.

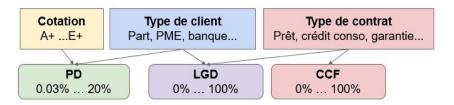


Figure 16: Risque pondérés

#### 6.2.4.4 Risques pondérés calculs sous encours sains :

 $RWA = EAD \times \%RWAEAD = Bilan + Hors-Bilan \times CCFRWA \in [0, 1250\%]$ : pour les crédits sains

$$\%RWA = LGD \cdot \left( N \left( \frac{1}{\sqrt{1-R}} \cdot G(PD) + \sqrt{\frac{R}{1-R}} \cdot G(0,999) \right) - PD \right) \cdot \frac{1 + (M-2.5) \cdot b}{1 - 1.5 \cdot b} \cdot 12.5 \cdot 1.06$$

$$Eormule pour la clientèle retail$$

$$\%RWA = LGD \cdot \left( N \left( \frac{1}{\sqrt{1-R}} \cdot G(PD) + \sqrt{\frac{R}{1-R}} \cdot G(0,999) \right) - PD \right) \cdot 12.5 \cdot 1.06$$
R, coefficient de corrélation
$$\cdot \text{ majoré pour les entités financières et les crédits hypothécaires}$$

- minoré pour les PME et les crédits revolving
- M. maturité du contrat

Figure 17: Formule mathématiques

#### 6.2.4.5 Risques pondérés calculs sous encours en défaut :

- 1) Affectation des paramètres Balois à chaque contrat selon : - La cotation de l'algorithme, le type de contrepartie, le type de produit/garantie
- 2) Introduction du paramètre EL best et pris en compte de l'ancienneté contrat

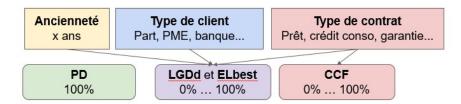


Figure 18: Risque pondérés défaut

## - 3) Calcul du RWA selon une formule réglementaire pour chaque contrat :

Plus un contrat est ancien dans le défaut :

- L'estimation de la perte finale devient plus précise.
- Les provisions couvrent mieux cette perte.
- Le %RWA diminue avec l'ancienneté croissante du contrat

## 6.2.4.6 Ratios: 1) Ratio de solvabilité:

$$Ratio = \frac{\text{Fonds Propres réglementaires} - (\text{Expected loss - Provisions})}{\text{RWA Rd march\'e} + \text{RWA cr\'edit} + \text{RWA op\'erationnel}}$$

- Fonds propres de niveau 1
  - Plus sécurisés mais aussi plus contraignants pour les banques.
  - Incluent un coussin de conservation applicable à toutes les banques pour préserver les fonds propres.
  - Exigences de fonds propres (EFP)
    - Pilier 1:
      - \* Réglementaires et identiques pour tous les établissements.
    - Pilier 2:
      - \* Exigences supplémentaires déterminées par le régulateur en fonction des risques spécifiques de chaque établissement

## 2) Ratio de levier:

- Le ratio est simple à calculer car il prend uniquement en compte :
  - Encours Bilan et Hors-Bilan au dénominateur.
- Exemptions permettant de réduire le dénominateur :
  - Intra-groupes
  - Placements auprès de la CdC (Caisse des Dépôts et Consignations).

## 6.2.4.7 Comparaison des méthodes :

• Comparaison possibles des modalités de calcul des pertes attendues

| COMPA             | COMPARAISON DES PARAMETRES DE CALCUL DES PERTES ATTENDUES PRUDENTIELLES (BALE III) ET COMPTABLES (IFRS 9) |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|-------------------|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>PARAMETRES</b> | CRITERES  | BALE III  | IFRS 9   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| TOUS              | Périmètre   | Banque - périmètre en méthode interne<br>avancée (IRBA) exclusivement<br>(pas de paramètres pour périmètre en méthode standard) | Banque, y compris périmètre de calcul des exigences<br>de fonds propres selon méthode standard (Financo,<br>CFCAL,)<br>+ Assurance   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| EAD               | Prise en compte de<br>l'échéancier de<br>l'exposition au<br>défaut  | NON : assiette de calcul de perte attendue<br>prudentielle = encours comptable corrigé<br>du CCF                                | OUI : assiette de calcul de la perte attendue<br>comptable = encours comptable échéancé par horizon<br>de PD, corrigé du CCF et des événements non<br>contractuels (remboursement anticipé, prolongation<br>d'échéancier,) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| PD + LGD + CCF    | Référence au passé  | Exclusivement   | Passé très récent ("point in time") + projection conditions économiques futures ("forward looking")  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| PD + CCF          | Horizon du défaut   | 12 mois   | 12 mois pour bucket 1<br>Echéance du contrat ou de l'opération pour bucket 2   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

(EAD : Exposition au défaut ; PD : Probabilité de défaut ; LGD : Perte en cas de défaut ; CCF : coefficient de conversion d'un engagement hors-bilan en engagement au bilan)

Figure 19: Comparaison des méthodes

## 6.2.4.8 Rapprochement : monde comptable vs monde prudentiel :

- Nouvelle réglementation CRR 2 (entrée en vigueur : juin 2021) :
  - Comparaison des provisions comptables et des backstops sur les contrats en défaut.
- Publication BCE (août 2019) :
  - Évolutions sur le traitement des **NPE** (Non-Performing Exposures).
  - Convergence des règles de l'Addendum BCE avec le CRR pour :
    - \* Aligner les exigences réglementaires.
    - \* Éviter les chevauchements dans leur champ d'application.

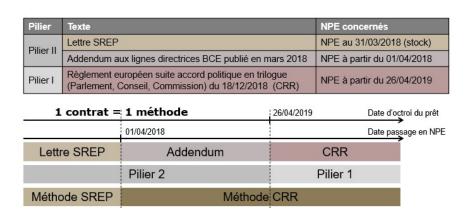


Figure 20: Rapprochement prudentiel vs comptable

- Les provisions comptables sont estimées et comptabilisées pour l'ensemble des NPE (Non-Performing Exposures).
- De nouvelles provisions prudentielles viennent en complément des premières.
  - Elles n'ont pas d'impact comptable mais interviennent dans le calcul des ratios de solvabilité.
  - Si le niveau de provisionnement prudentiel attendu n'est pas couvert par les provisions comptables :
    - \* L'écart vient diminuer les fonds propres de catégorie 1 dans le calcul du ratio CET1.
- Le calcul est effectué contrat par contrat, contrairement aux EL-Provisions.

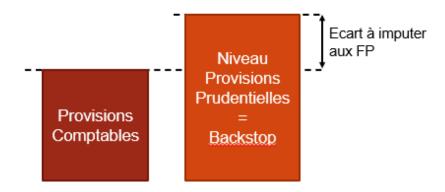


Figure 21: Rapprochement prudentiel vs comptable

## 6.2.4.9 Impacts financiers du risque de crédit :

## 6.2.4.10 Synthèse gestion du risque de crédit :

## 6.3 Focus pilier 2:

#### 6.3.1 Qu'est ce que le SREP:

• Les **contrôleurs bancaires** évaluent régulièrement les risques des banques via le **SREP** (Supervisory Review and Evaluation Process).

# Impact financier du risque de crédit

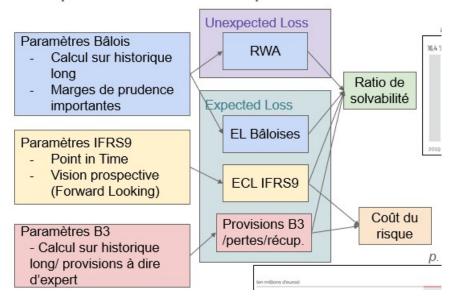


Figure 22: Impacts financiers

## Synthèse de la gestion du risque de crédit

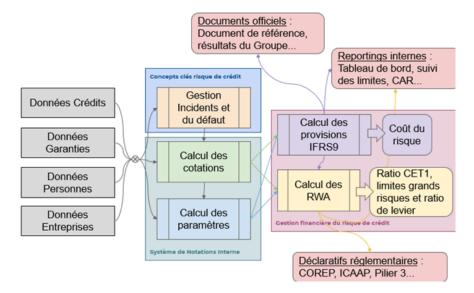


Figure 23: Synthèse

- Le SREP:
  - Synthétise les **constats annuels** des autorités prudentielles.
  - Impose des améliorations aux banques.
  - Évalue leur situation face aux exigences de fonds propres et leur gestion des risques.
  - Fixe des **objectifs clés** pour résoudre les problèmes identifiés.
- Le SREP analyse le profil de risque des banques sous quatre angles :
  - 1. Modèle d'activité:
    - Évalue la **soutenabilité** de la structure et la **diversité** des activités.
  - 2. Gouvernance et gestion des risques :
    - Analyse la structure organisationnelle et vérifie la gestion des risques.
  - 3. Risque sur le capital (basé sur l'ICAAP) :
    - Évalue les capitaux disponibles pour absorber les pertes (ex. : cyberattaques, baisse des cours, défauts de remboursement).
  - 4. Risque de liquidité et de financement :
    - Vérifie la capacité à répondre à des besoins de liquidité en période de crise (ex. : retraits massifs d'espèces).



Figure 24: SREP

- Le SREP est mis en œuvre par les Joint Supervisory Teams (JST) de manière continue, avec une décision SREP annuelle remise à chaque banque.
- Chaque banque reçoit une lettre précisant les mesures spécifiques à appliquer pour l'année suivante.

#### 6.3.2 Déroulement du SREP :

- 1. Décisions adaptées :
  - Les exigences varient selon le **profil** de chaque banque.
  - Toutes les banques doivent respecter le **Pilier I** (exigence minimale de capital).
  - Le Pilier 2 permet d'imposer des capitaux supplémentaires ou des exigences qualitatives (gouvernance, gestion des risques).
- 2. Suivi continu:
  - Les décisions SREP alimentent la **planification stratégique** et influencent la **fréquence** et l'**intensité** des activités de surveillance (audits sur place ou sur pièces).

## 6.3.3 Implications pour les banques :

• Chaque banque est évaluée selon une méthodologie commune, adaptée à :

- Son **impact potentiel** sur le système financier.
- Son **niveau de risque** et son **statut** (entité mère, filiale, indépendante).
- Mesures possibles :
  - Augmentation des capitaux requis.
  - Cession de **portefeuilles de prêts** pour réduire les risques.
  - Remplacement des dirigeants ou ajustement de la stratégie commerciale dans les cas extrêmes.

#### 6.3.4 L'ICAP:

L'ICAAP est un exercice annuel d'auto-évaluation visant à vérifier que les fonds propres d'une banque sont adéquats pour couvrir son profil de risque.

## 6.3.5 Exigences:

- Horizon minimal: 3 ans.
- Deux volets obligatoires :
  - Trajectoire économique.
  - Scénario adverse (stressé).

#### 6.3.6 Objectif:

L'ICAAP produit un rapport annuel destiné aux organes dirigeants et aux autorités de supervision.

#### 6.3.7 Les 7 principes (Guide BCE):

- 1. Responsabilité: L'organe de direction assure une gouvernance saine de l'ICAAP.
- 2. Intégration : L'ICAAP fait partie intégrante du cadre global de gestion.
- 3. Continuité des activités : L'ICAAP garantit l'adéquation des fonds propres pour assurer la pérennité de la banque.
- 4. Identification des risques : Tous les risques significatifs sont recensés et inclus.
- 5. Capital interne : Le capital est de haute qualité et bien défini.
- 6. Quantification des risques : Les méthodologies appliquées sont appropriées, cohérentes et validées indépendamment.
- 7. Tests de résistance : Des tests réguliers garantissent l'adéquation des fonds propres face à des conditions défavorables.

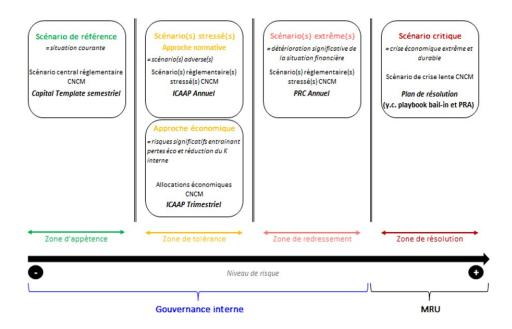


Figure 25: ICAAP

## 6.4 Exemple de risque de couveture de crédits :

## 6.4.1 Catégorie A : Administration centrale

• Population en STD / faible risque :

|               | Méthode | Bilan         | Hors-bilan | Provision | RWA Crédit | Tx Provision | Tx RWA |
|---------------|---------|---------------|------------|-----------|------------|--------------|--------|
| Etat Français | STD     | 1 000 000 000 | -          | 120 000   | -          | 0,01%        | 0%     |
| Collectivité  | STD     | 10 000 000    | 1 000 000  | 20 000    | 2 000 000  | 0,2%         | 18%    |

Figure 26: Catégorie A

## 6.4.2 Catégorie B : Banque de détail

• Population méthode interne / diversité de produit

|                       | Méthode | Bilan     | Hors-bilan | Provision | RWA Crédit | Tx Provision | Tx RWA |
|-----------------------|---------|-----------|------------|-----------|------------|--------------|--------|
| Dérivé avec Banque C+ | IRBF    | -         | 1 000 000  | -         | 500 000    |              | 50%    |
| Banque B+             | IRBF    | 1 000 000 | -          | 2 000     | 100 000    | 0,2%         | 10%    |

Figure 27: Catégorie B

## 6.4.3 Catégorie C : Corporate

• Population en méthode interne / Importance de la gestion individualisée

|                     | Méthode | Bilan      | Hors-bilan | Provision | RWA Crédit | Tx Provision | Tx RWA |
|---------------------|---------|------------|------------|-----------|------------|--------------|--------|
| Grand Compte sain   | IRBF    | 10 000 000 | 1 000 000  | 22 500    | 396 000    | 0,2%         | 3,6%   |
| Grand Compte défaut | IRBF    | 5 000 000  | -          | 4 000 000 | -          | 80%          | 0%     |
| Entreprise          | IRBA    | 800 000    | 100 000    | 20 250    | 28 350     | 2,3%         | 3,2%   |

Figure 28: Catégorie C

## 6.4.4 Catégorie D : Retail/Detail

• Population en méthode interne / PTF de masse

| Méthode | Bilan                       | Hors-bilan  | Provision   | RWA Crédit  | Tx Provision   | Tx RWA   |
|---------|-----------------------------|---|---|---|--|--|
| IRBA    | 150 000                     | 10 000  | 2 000   | 2 133   | 1,3%   | 1,3%   |
| IRBA    | 200 000                     | 1 000   | 12,03   | 12,03   | 0,01%  | 0,01%  |
| IRBA    | -                           | 1 000   | 0,03  | 0,03  | 0,003%   | 0,003%   |
| STD     | 5 000                       | -   | 25  | 3 731   | 0,5%   | 75%  |
| STD     | 150 000                     | -   | 37 500  | 225 000   | 25%  | 150%   |
|         | IRBA<br>IRBA<br>IRBA<br>STD | IRBA 150 000<br>IRBA 200 000<br>IRBA -<br>STD 5 000 | IRBA         150 000         10 000           IRBA         200 000         1 000           IRBA         -         1 000           STD         5 000         - | IRBA         150 000         10 000         2 000           IRBA         200 000         1 000         12,03           IRBA         -         1 000         0,03           STD         5 000         -         25 | IRBA         150 000         10 000         2 000         2 133           IRBA         200 000         1 000         12,03         12,03           IRBA         -         1 000         0,03         0,03           STD         5 000         -         25         3 731 | IRBA         150 000         10 000         2 000         2 133         1,3%           IRBA         200 000         1 000         12,03         12,03         0,01%           IRBA         -         1 000         0,03         0,03         0,03%           STD         5 000         -         25         3 731         0,5% |

Figure 29: Catégorie D

## 6.4.5 Exemple autres catégories :

• F : Titrisation • G : Autres

|                      | Méthode | Bilan     | Hors-bilan | Provision | RWA Crédit | Tx Provision | Tx RWA |
|----------------------|---------|-----------|------------|-----------|------------|--------------|--------|
| OPC transparisée     | STD     | 5 000 000 | -          |           | 9 500 000  |              | 190%   |
| OPC non transparisée | STD     | 1 000 000 | 4 000 000  |           | 62 500 000 |              | 1250%  |
| Immobilisation       | STD     | 900 000   | -          |           | 900 000    |              | 100%   |

Figure 30: Catégorie EFG

cf exercice fin de slide.